

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **CORDÉES DE LA RÉUSSITE : UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL POUR CONSTRUIRE SON AVENIR**

Jeudi 21 janvier 2021

A l'occasion de la semaine nationale des cordées de la réussite, qui se déroule jusqu'au 23 janvier, Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, Frédérique VIDAL, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et Nathalie ÉLIMAS, secrétaire d'État en charge de l'Éducation prioritaire, rappellent qu'une nouvelle impulsion a été donnée en 2020 aux cordées de la réussite avec la fusion des dispositifs antérieurs « cordées de la réussite » et « parcours d'excellence » en un seul dispositif.

Les cordées de la réussite sont l'un des piliers de la politique éducative interministérielle en faveur de l'égalité des chances et de l'émancipation des jeunes. Par le tutorat et l'orientation, elles offrent des perspectives nouvelles aux collégiens et lycéens, quelles que soient leurs origines sociales ou territoriales.

Les nouvelles cordées de la réussite visent en effet à faire de **l'accompagnement à l'orientation un réel levier** pour lutter contre l'autocensure, susciter l'ambition scolaire des élèves par un accompagnement continu dès la classe de 4<sup>e</sup>, jusqu'au baccalauréat et au-delà. Ce suivi progressif, en amont des choix d'orientation, leur offre les moyens d'élaborer leur propre parcours de réussite, quel que soit celui envisagé ; poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ou insertion professionnelle.

Dès cette année scolaire, l'objectif est de doubler le nombre de bénéficiaires pour atteindre 200 000 élèves accompagnés, conformément aux engagements pris par le président de la République lors de son déplacement à Clermont-Ferrand le 8 septembre 2020. Cet objectif devrait être atteint, grâce à la mobilisation des deux ministères engagés, des académies, des établissements scolaires et d'enseignement supérieur, ainsi que de tous leurs partenaires.

Afin d'accompagner la montée en charge du dispositif, les nouvelles cordées de la réussite bénéficient d'une **dotations supplémentaire de 10 M€ dans le cadre du Plan France relance du Gouvernement, à laquelle s'ajoute une dotation exceptionnelle de 2,8 M€ pour 2020/2021 afin de développer les cordées de la réussite dans les zones rurales et isolées.**

Sont prioritairement concernés par les cordées de la réussite :

- les élèves scolarisés en éducation prioritaire ou en quartier prioritaire politique de la ville (QPV) et en particulier dans les cités éducatives ;
- les collégiens et lycéens de zone rurale et isolée dont les ambitions scolaires se trouvent souvent bridées du fait de l'éloignement des opportunités ;
- les lycéens professionnels et les lycéens technologiques qui, avec la transformation de la voie professionnelle, doivent pouvoir bénéficier de parcours plus personnalisés et progressifs.

**Le dispositif est ouvert à tous les élèves volontaires scolarisés dans un établissement encordé.**

Il n'est pas réservé aux meilleurs élèves et se veut pleinement inclusif à l'égard des élèves en situation de handicap. Dès cette année, la participation aux cordées de la réussite pourra en outre être valorisée sur Parcoursup, afin de renforcer le continuum entre le lycée et l'enseignement supérieur.

Une cordée de la réussite repose sur le partenariat entre, d'une part, une « tête de cordée » : établissement d'enseignement supérieur (universités, grandes écoles), lycée comportant une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) ou une section de technicien supérieur (STS) et, d'autre part, des établissements dits « encordés » : collèges et lycées de la voie générale, technologique ou professionnelle.

**Ce partenariat se traduit par un ensemble d'actions d'accompagnement** mises en œuvre au bénéfice des élèves en fonction de leurs besoins spécifiques : actions d'ouverture sociale et culturelle, conférences, rencontres inspirantes, découverte de lieux et de secteurs professionnels, travail sur les stéréotypes, activités orales, de prise de parole en public, tutorat étudiant, mentorat, mobilisation d'associations comme celles du Collectif Mentorat ...

Pour élargir les perspectives d'orientation des élèves et mieux répondre à leurs aspirations tant académiques que professionnelles, **un même établissement d'enseignement secondaire peut être encordé à plusieurs têtes de cordée**, représentatives de diverses filières : longues ou courtes, sélectives ou non, par apprentissage ou sous statut étudiant, préparant aux écoles du service public.

La nouvelle génération de cordées de la réussite s'inscrit dans le cadre des transformations induites par la réforme du lycée d'enseignement général et technologique, celle de l'orientation, notamment avec des heures dédiées dès la 4<sup>e</sup> et jusqu'au lycée, la revalorisation de la voie professionnelle, ainsi que la Loi relative à l'orientation et la réussite des étudiants et la création de la plateforme Parcoursup. Le dispositif est mis en œuvre par l'établissement scolaire, en cohérence avec l'accompagnement à l'orientation, et intégré dans le projet d'établissement.

Le dispositif est inscrit dans le projet d'établissement du collège ou du lycée encordé qui comporte un axe sur l'accompagnement à l'orientation des élèves. Une présentation lors de la réunion de rentrée permet d'informer les élèves et leurs familles et de s'assurer que la communauté éducative est pleinement mobilisée sur le dispositif. En tout premier lieu, ce sont les enseignants qui sont invités à s'y investir, en lien avec le PsyEN.

**Les étudiants-tuteurs qui interviennent dans le cadre d'une cordée de la réussite** contribuent à motiver et à éclairer les collégiens et lycéens dans leur parcours. A travers leur propre itinéraire et les caractéristiques de la formation qu'ils suivent, ils illustrent la diversité des choix possibles et présentent des horizons variés. Eux-mêmes bénéficient de l'encadrement et des conseils d'un membre de l'équipe pédagogique de l'établissement dans lequel ils poursuivent leurs études.

Les établissements d'enseignement supérieur peuvent valoriser l'engagement de leurs étudiants dans une cordée de la réussite, par exemple avec l'attribution d'E.C.T.S. (European Credits Transfer System) ou la validation entière ou partielle d'une unité d'enseignement.



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Parallèlement au tutorat étudiant, **le recours au parrainage par des professionnels** et des entreprises des secteurs public et privé est également développé, notamment grâce à la mobilisation des associations complémentaires de l'éducation nationale et des fondations partenaires de l'égalité des chances, des écoles de service public et leurs réseaux d'anciens élèves, des salariés d'entreprises, des professionnels retraités, etc.

Les collectivités territoriales, en particulier la région, en charge de l'information aux formations et aux métiers, sont également associées au déploiement du dispositif.

Il est ainsi donné aux élèves l'opportunité de découvrir des lieux et des secteurs professionnels différents de leur environnement familial, tout en dépassant les stéréotypes de genre et en bénéficiant d'une ouverture sociale et culturelle.

**Pour en savoir plus sur les cordées de la réussite :**

<https://www.cordeesdelareussite.fr/>

<https://www.education.gouv.fr/les-cordees-de-la-reussite-permettre-aux-eleves-de-batir-et-de-concretiser-un-projet-d-orientation-306210>

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid155725/les-cordees-de-la-reussite-une-nouvelle-impulsion-pour-un-dispositif-qui-accompagne-les-eleves-dans-leur-parcours-du-scolaire-vers-l-enseignement-superieur.html>

**Contacts presse**

**Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports**

01 55 55 30 10

[spresse@education.gouv.fr](mailto:spresse@education.gouv.fr)

**Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation**

01 55 55 82 00

[presse-mesri@recherche.gouv.fr](mailto:presse-mesri@recherche.gouv.fr)